

# L'appareil de cinéma et les accessoires

Autor(en): **Clément, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **91 (1962)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040405>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

## TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES

---

### L'appareil de cinéma et les accessoires

Il existe aujourd'hui de très bonnes marques. Notre rôle ne consiste pas à faire ici de la propagande pour tel ou tel projecteur. Il faut se procurer un appareil *sonore* plutôt que muet, car plus de 90 % des films actuels sont sonorisés et il n'est pas possible de les passer sur un appareil muet. Certains appareils de construction récente permettent de *stopper l'image*. Cette nouveauté est particulièrement avantageuse pour l'enseignement. L'appareil idéal ne doit pas nécessiter une longue mise en place. A cet effet, il est avantageux de l'enfermer dans un coffret au fond de la salle de classe sur une console et d'y amener une conduite électrique à proximité. On doit pouvoir passer de la leçon au film en moins d'une minute. La conduite du haut-parleur sera fixe afin d'éviter que des cordons serpentent sur le plancher. (Au cas où des élèves seraient amenés à se déplacer durant la projection.)

*L'écran* : Le meilleur écran est celui au blanc fixe sur le mur. Il est très économique et s'entretient par une nouvelle couche chaque année. Dans les locaux où l'écran mural n'est pas possible, on peut avoir recours à une plaque de Pavatex blanchie ou une toile (qualité de toile d'artiste-peintre) pas trop mince, enroulée sur un système de store fixé au plafond comme la carte de géographie. Il existe, bien entendu, des toiles spéciales, écran perlé, automatique, en coffret, d'un prix élevé. Les dimensions de l'écran sont fonction de la distance de l'appareil et de l'objectif.

*L'obscurcissement* : Le problème est résolu dans les salles de classes munies de volets ou de stores. On peut cependant se confectionner à peu de frais, à l'aide de feuilles de Pavatex, des panneaux que l'on applique à chaque demi-fenêtre. Deux œillets en haut et deux en bas suffisent pour fixer la feuille. Ces panneaux sont numérotés et chaque élève est rendu responsable d'en placer un avant la projection. Le système des rideaux noirs à toile épaisse fixés à des tringles est déjà plus coûteux.

*Accessoires* : Les appareils fonctionnent généralement sur 110 Volts. Il faut se munir d'un transformateur avec une réserve suffisante s'il n'est pas incorporé. On disposera en outre d'une colleuse pour parer aux ruptures toujours possibles de la pellicule, d'une bobine d'entraînement, d'une ampoule de réserve et de quelques fusibles.

*Manipulation* : Trop de collègues, féminins surtout, redoutent la manipulation. Il est certain que ces appareils sont délicats, sensibles aux chocs, à l'humidité et à la poussière. Cependant, quelques petites séances d'exercices suffisent pour se familiariser au maniement de la machine. Les grands élèves ont tôt fait d'en comprendre les secrets. Lors de la projection, on doit être en mesure de pouvoir immédiatement couper le courant en cas de panne. Un projecteur bien entretenu, révisé régulièrement, manipulé avec soin, dure aussi longtemps que le maître.

### **Le problème financier**

L'état des finances est une des conditions majeures, mais non la seule, du développement des moyens modernes d'enseignement. On sait que, en vertu de la Constitution fédérale, les cantons assument l'organisation des écoles publiques et supportent, avec les communes, les nombreuses charges scolaires. Il est vrai que, de ce fait, une grande autonomie est laissée aux autorités communales. Ces dernières peuvent-elles consentir un sacrifice plus grand vis-à-vis des charges nouvelles occasionnées par l'acquisition de matériel audiovisuel ? La question mérite d'être analysée à la fin de cette étude.

C'est un fait que la pratique du cinéma scolaire entraîne des dépenses assez importantes : achat du projecteur, accessoires, installations en salle, amortissements, location de film etc. Cependant, ce n'est pas aux élèves à supporter ces charges. *Le cinéma scolaire doit être gratuit*. L'enseignement primaire est gratuit, ce serait une erreur profonde de faire payer une leçon avec film ; ce serait nuire de façon certaine à la cause du cinéma et introduire une habitude malheureuse. Comment procéder alors ? Qui supportera les charges ? La commune ou le maître avec sa classe ?

Etablissons d'abord une distinction entre les *dépenses initiales* (DI) et les dépenses annuelles (DA). Les DI représentent :

- l'achat du projecteur
- les frais d'installation en salle de classe, obscurcissement.
- l'acquisition des accessoires

Ces dépenses peuvent totaliser un montant maximum de 3 000 Fr. — pour un appareil moyen.

*Les dépenses annuelles* (DA) représentent :

- la cotisation à la Centrale
- la location des films
- les frais d'administration, port, correspondance etc.
- l'amortissement (éventuellement).

Au total, un montant de 300 Fr. — annuellement pour 2 classes de 30 élèves, c'est-à-dire la moyenne de nos communes rurales.

Le schéma suivant montre quatre possibilités de résoudre le problème.

Commune	Maître avec sa classe
<p>Cas 1</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px;">DI</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px;">DA</div> <span>...</span> </div>	<p>L'appareil appartient à la commune.</p> <p>Le maître gère le subside annuel et présente les comptes à la fin de chaque année.</p> <p>C'est évidemment la solution idéale...</p>
<p>Cas 2</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px; width: 150px;">DI</div>	<p>L'appareil appartient à la commune.</p> <p>Le maître se « débrouille » pour subvenir aux charges annuelles : organisation de séances de cinéma pour adultes, récupération de papier, tombolas, dons, etc.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px; width: 50px;">DA</div> <span>...</span>
<p>Cas 3</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px; width: 50px;">DA</div> <span>...</span>	<p>L'appareil a été acheté par le maître. Ce dernier doit en payer les intérêts et les amortissements. Cette solution représente certains avantages.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px; width: 150px;">DI</div>
<p>Cas 4</p> <p>A-t-on su demander avec diplomatie ? !!!</p>	<p>Cette solution est possible mais exige de la part du maître une bonne dose d'initiative et de persévérance.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px;">DI</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px;">DA</div> <span>...</span> </div>

*Remarque :* — Il est préférable que le maître achète l'appareil pour son compte et que ce dernier demeure sa propriété. Au cas où il quitterait la localité, il pourrait alors emporter son projecteur et continuer son activité. Tandis que si l'appareil est la propriété de la commune,

le nouveau maître n'est peut-être pas disposé à l'utiliser. Bien des appareils sont ainsi rangés avec les archives dans certaines communes.

— On ne peut pas, pour l'instant, obliger les communes à effectuer ces dépenses. Ces techniques pédagogiques ne sont pas officielles et dépendent trop de l'attitude du maître. Cependant, en démontrant aux autorités l'intérêt qu'elles présentent pour l'enseignement primaire, cours complémentaires, sociétés et groupes locaux, bien rares sont celles qui s'y opposent systématiquement. L'attitude du maître est décisive en ce domaine.

— Lorsque ce dernier doit trouver les fonds nécessaires, une excellente possibilité lui est offerte quand il peut organiser des séances pour adultes au village. Il existe de très bons films spectaculaires 16 mm. avec droits commerciaux. C'est faire œuvre d'information et de culture tout en s'assurant financièrement. Il arrive même que les sociétés désirent de telles séances pour meubler leurs réunions, leurs conférences, etc.

Le problème matériel ne devrait pas entraver le développement du cinéma scolaire. Chacun devrait comprendre la nécessité de mettre l'école au bénéfice de cette magnifique découverte de la technique, afin d'accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement.

## **Conclusion**

Cette étude est le résultat d'une expérience vécue. Elle ne peut donc être qu'incomplète. Son seul but consiste à initier les collègues qui s'intéressent au problème. Il serait, en effet, regrettable qu'un moyen aussi puissant et susceptible d'enrichir notre enseignement et, partant, les connaissances et la culture de nos élèves, soit ignoré du corps enseignant. L'école fribourgeoise ne doit pas rester à l'écart de ce mouvement, même s'il nécessite quelques changements dans nos habitudes traditionnelles. De très grands efforts s'effectuent actuellement dans le monde entier pour doter l'enseignement de films de très grande valeur pédagogique. Il faut se préparer à en tirer profit. Le but élevé que nous poursuivons l'impose.

JEAN CLEMENT

NB. L'auteur se charge de fournir de plus amples renseignements ou de faire des démonstrations à ses collègues.